

T2 - Frange nette entre zone à bâtir et zone viticole intégrant la zone de transport

Évolution de la zone de transport



Relation entre le bâti, la route et la vigne

Les pentes offrent une vue panoramique sur le paysage viticole et au-delà, créant une situation en belvédère.

La zone de transport fait office d'interface entre le tissu urbain et les vignobles, accueillant tous les modes de déplacements doux ou motorisés au même niveau.

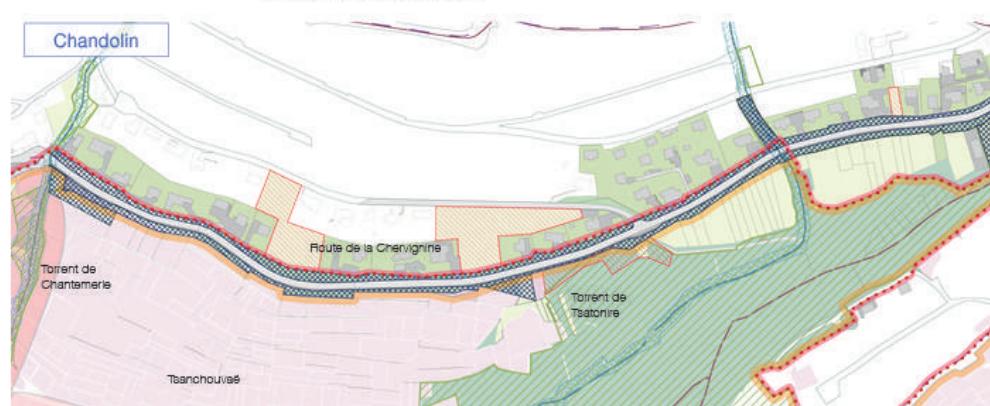
Les habitations sont positionnées de manière à bénéficier des vues sur le grand paysage.

Des parcelles non construites en ZAB créent des espaces de respiration préservant des continuités de sol dans la pente. La frange enrichira et créera des mises en scènes sur le grand paysage tout en structurant un accompagnement des modes doux.



Contexte réglementaire et paysager

| | | |
|---------------------|--|---------------------------------|
| Parcelle de vigne | Petit patrimoine (murs, escaliers, etc.) | Les opportunités pour la frange |
| Forêt et bois | Bisse et torrent | Parcelle communale ou cantonale |
| Prés/champs | Chemin de randonnée | Parcelle privée en ZAB et ZV |
| Jardin | ERE | Zone superposée |
| Bâti | Continuum 1 (Drosera) | Périmètre d'urbanisation |
| Surface imperméable | Continuum 2 (Droséra) | |
| Zone de transport | Protection paysage - nature | |
| | Zone viticole protégée | |



Les objectifs de qualités paysagères

S'appuyer sur la frange pour mettre en lien le village et les cultures

Révéler le sublime du paysage saviésan, dévoiler les qualités paysagères



Révéler et mettre en scène les torrents et les bisses



Faire dialoguer les paysages viticoles et construits en créant des alternances d'espaces ouverts et plantés en lien avec le bâti



Faire dialoguer les paysages proches et lointains en cadrant les vues emblématiques sur le grand paysage

Développer l'armature paysagère du réseau de mobilité douce

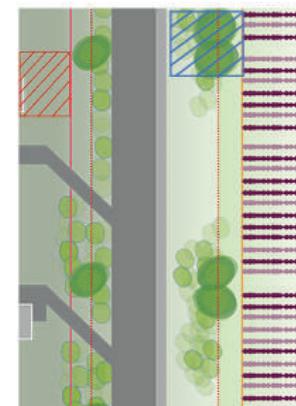
Assurer une continuité de mobilité douce



Se connecter aux sentiers de randonnées et aux coeurs historiques



Situation projetée



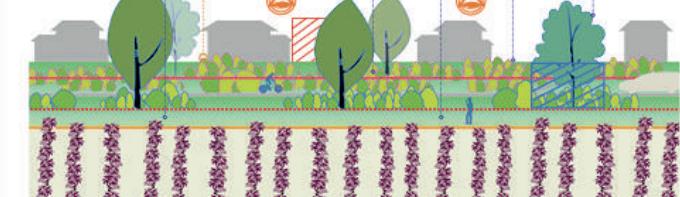
Les mesures

| Prestations | Proposition de mesures | | |
|---------------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | Usages | Mobilité douce | Biodiversité |
| Zone à bâtiment | | | |
| Zone de transport | | | |
| périmètre d'urbanisation | | | |
| Zone viticole recul de 3m | | | |

| Prestations | Proposition de mesures | | |
|---------------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | Usages | Mobilité douce | Biodiversité |
| Zone à bâtiment | | | |
| Zone de transport | | | |
| périmètre d'urbanisation | | | |
| Zone viticole recul de 3m | | | |

| Prestations | Proposition de mesures | | |
|---------------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | Usages | Mobilité douce | Biodiversité |
| Zone à bâtiment | | | |
| Zone de transport | | | |
| périmètre d'urbanisation | | | |
| Zone viticole recul de 3m | | | |

| Prestations | Proposition de mesures | | |
|---------------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | Usages | Mobilité douce | Biodiversité |
| Zone à bâtiment | | | |
| Zone de transport | | | |
| périmètre d'urbanisation | | | |
| Zone viticole recul de 3m | | | |



S'appuyer sur la frange pour consolider la charpente paysagère et les continuités de mobilité douce

Constituer une véritable trame structurante paysagère et écologique (de la grande à la petite échelle) pour soutenir la mobilité du vivant



Renforcer les accroches à la charpente paysagère et écologique



Mettre en relation les torrents avec la frange

4. Image directrice et objectifs de qualités paysagères

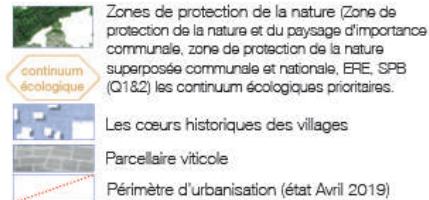
Les objectifs de qualités paysagères

Le dessin de l'image directrice ancre les franges dans une cohérence globale (vue macro des continuités telles que les trames vertes et bleues), il permet de préfigurer des articulations entre les paysages bâtis et viticoles de l'échelle du grand territoire, de la commune et à celle de la parcelle. L'image directrice localise les différentes catégories

et typologies des franges (nette ou diffuse ou singularité paysagère).

Elle définit des objectifs de qualité paysagère, elle formule des recommandations pour tendre vers des évolutions positives d'ordre spatiales, patrimoniales, d'usages, de climat, de biodiversité voire de ressources et de production.

Une frange qui s'insère et s'accroche aux motifs paysagers du coteau doré



S'appuyer sur la frange pour mettre en lien le village et les cultures

Pacifier la relation entre tissu viticole et tissu bâti en travaillant sur l'épaisseur et les rythmes de plantations

- Maintenir et renforcer une certaine perméabilité de la frange
- Préserver l'intimité des jardins et du bâti
- Créer des continuités végétales en lien avec le bâti et avec la zone artisanale ou la zone des équipements publics

Révéler le sublime du paysage saviésan, dévoiler les qualités paysagères



Révéler et mettre en scène les torrents et les bisses



Faire dialoguer les paysages viticoles et construits en créant des alternances d'espaces ouverts et plantés, en lien avec le bâti et avec la zone artisanale ou la zone des équipements publics



Faire dialoguer les paysages proches et lointains en cadrant les vues emblématiques sur le grand paysage

Mettre en valeur les seuils du village



Marquer les seuils du village



Préserver les seuils de qualité



Aménager la frange pour marquer la limite du périmètre d'urbanisation

S'appuyer sur la frange pour consolider la charpente paysagère et les continuités de mobilité douce

Constituer une véritable trame structurante paysagère et écologique (de la grande à la petite échelle) pour soutenir la mobilité du vivant

- Renforcer les accroches à la charpente paysagère et écologique

- Mettre en relation les torrents avec la frange

Développer le réseau mobilité douce de proximité en lien avec la frange

- Assurer une continuité de mobilité douce

- Se connecter aux sentiers de randonnées et aux coeurs historiques

Mobilité douce

Déplacements décarbonés du quotidien de l'ordre du loisir (chemin piédestal, voie cyclable et pistes VTT, etc.) ou qui s'inscrit dans un contexte économique (trajet travail-foyer) et des mouvements pendulaires.

